

# RECYCLAGE DES DÉCHETS PAPIERS ET BOIS

Le saviez-vous ?



La production de papier recyclé émet **2 fois moins de CO<sub>2</sub>** que celle du papier ordinaire.



Le recyclage des déchets papiers de 10 employés permet d'économiser **13 arbres**, **24.000 L d'eau**, **440 kg de CO<sub>2</sub>**, **2.400 à 4.000 kWh**.

## DURÉE DE DÉGRADATION DU PAPIER, CARTONS ET BOIS

 PAPIER TOILETTE	2 SEMAINES À 1 MOIS	 MOUCHOIR EN PAPIER	3 MOIS	 JOURNAL	3 À 12 MOIS	 MÉGOT DE CIGARETTE	1 À 5 ANS	 MORCEAUX DE BOIS	2 À 4 ANS	 DÉBRIS EN BOIS	13 À 15 ANS
---	------------------------	---	--------	--	----------------	---	--------------	---	--------------	---	----------------

En recyclant mes déchets papiers et bois... je lutte contre le réchauffement climatique et je préserve des forêts.

# Que puis-je faire ?



## AU BUREAU

- ▶ Je fais du tri sélectif en jetant mes déchets papiers et bois dans les bacs dédiés.
- ▶ Je broie les documents à caractère confidentiel avant de les jeter dans les bacs de collecte.
- ▶ Je dépose mes journaux dans les bacs dédiés.

## POUR MES ACHATS ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS

- ▶ J'installe des bacs de collecte des papiers usagés à côté des imprimantes et dans les bureaux.
- ▶ Je mets également quelques bacs pour récupérer les vieux journaux (dans le cas où ils sont donnés pour d'autres usages).
- ▶ Je développe des partenariats avec des entreprises ou associations de recyclage du papier et du bois.
- ▶ Je crée un lieu de stockage temporaire des papiers/cartons et bois collectés en attendant la récupération par les recycleurs.



indique que le papier est entièrement ou partiellement fabriqué à partir de papier recyclé.



labels environnementaux certifiant que les papiers, cartons et bois sont issus d'une gestion durable des forêts.



POUR EN SAVOIR PLUS